

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 13322 du 18 février 2014 portant attribution du certificat de formation
à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1404299S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat national de formation à l'encadrement opérationnel ;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel (CEFEO) est attribué, à compter du 16 janvier 2014, aux 10 sous-officiers de gendarmerie du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, dont le nom suit :

Benneton Marc	171263
Brard Mathieu	188299
Clement Pierre-Olivier	175442
Gouray Julien	208117
Hautier François	183272
Henchi Ismaël	193073
Magere Grégory	193087
Monnel Dominique	197311
Morinet Patrice	177932
Rogé Frédéric	177947

Article 2

Du fait d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, la décision ne sera pas notifiée aux intéressés.

Fait le 18 février 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
D. QUENELLE